

Utilisation du guide des points

Les points de parité et le guide des points publiés

Tout tarif appliqué à un point associé à un point de parité ou basé sur celui-ci sera le même que le tarif du point de base. Par exemple, **Dieppe**, au **Nouveau-Brunswick**, dont le terminal de livraison est **Moncton (MTN)**, est associé à **Moncton**, au **Nouveau-Brunswick**.

PROV	VILLE	DEL TERM	NOTE 1	NOTE 2	POINT DE BASE
NB	DIEPPE	MTN			MONCTON

Par conséquent, tous les taux et frais de la grille tarifaire s'appliquant à Moncton, s'appliqueront également à Dieppe.

Pour rapidement rechercher un point, vous pouvez effectuer une recherche dans le Guide des Points (Pdf ou Excel) ou inscrire le nom de la ville dans la barre de recherche Guide des Points (fichier Excel) sur notre site Web (Rssources/Guides).

Changements et exceptions

Cette application ne peut pas être utilisée lorsque le tarif est publié pour un point autre qu'un point de parité tel que Dieppe. Par conséquent, le point précisé dans le tarif du client aura préséance, que Moncton soit également publié dans ce tarif ou non.

Les tarifs des points ultérieurs de Corner Brook à Labrador sont saisonniers. Les tarifs aériens s'appliqueront en hiver si le service est offert, en absence du service de traversier, sinon les expéditions à destination de Labrador ne seront pas acceptées, à moins que le service puisse être assuré par le terminal de Québec.

Les tarifs vers certains points du nord-ouest, de Nunavut, du Yukon et du Labrador peuvent changer en hiver et pendant la période de débâcle du printemps à cause des fermetures de route et de l'interruption du service de traversier. Le service aérien sera offert sur demande.



Notes

La note 1 du guide des points porte sur les jours de service supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires. **La note 2** du guide des points porte sur les frais supplémentaires pouvant s'appliquer à certains points.

PROV	VILLE	DEL TERM	NOTE 1	NOTE 2	POINT DE BASE
AB	ABEE	EDD	1	2	CALGARY